

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
COMMUNE DE GOYRANS (31120)**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 24/03

Le DOUZE avril de l'an deux mille vingt-quatre, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Véronique HAITCE.

Etaient présents : Mmes Anne-Claire CAMAIN, Julie COLLANGE, Corinne LACOSTE, Nathalie MONTADAT,

MM Jean-Jacques ALMERO, Eric GEORGET, Hubert MARTY, Domingo MUJICA, Denis VAILLANT, Laurent ZANDONA

Procurations : Mme Marie-Laure BOUCHERET à Mme Corinne LACOSTE

Absents : Mmes Mathilde PEYREGA, Sandrine VANCOPPENOLLE, M. Pierre ROGNANT

Date de convocation : 5 avril 2024

Secrétaire de séance : Mme Anne-Claire CAMAIN

Objet : Approbation du compte administratif 2023

Madame le Maire sort de la salle du conseil et Denis Vaillant prend la présidence afin de procéder à l'approbation du compte administratif dressé par l'ordonnateur. L'exercice 2023 du budget étant clos, il est soumis à approbation le compte administratif de la commune.

Section de fonctionnement

Recettes :	587 776.64 €
Dépenses :	<u>586 704.77 €</u>
Excédent 2023	1 071.87 €
Excédent 2022 reporté	223 056.93 €

Excédent de fonctionnement de clôture : 224 128.80 €

Section d'investissement

Recettes :	212 160.81 €
Dépenses	<u>251 769.63 €</u>
Déficit 2023	- 39 608.82 €
Excédent 2022 reporté	396 431.72 €

Excédent d'investissement de clôture : 356 822.90 €

Après délibération, le Conseil municipal :

- approuve à l'unanimité le compte administratif 2023 tel qu'il est présenté.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme en mairie, le 12 avril 2024.

Fait à Goyrans, le 12 avril 2024.

Véronique HAITCE



Maire de Goyrans